

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 18 avril 2026, à 10 h 00 par Teams

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
4. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU MANDAT POUR QUE LE COMITÉ RH REPRÉSENTE LA MUNICIPALITÉ.
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROJET

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 18 avril 2026, à 10 h 00 par TEAMS.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean-François Bordeleau,	conseiller	siège no 2
Madame Julie Martin Langevin,	conseillère	siège no 3
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller	siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller	siège no 5
Madame Nadia Martel,	conseillère	siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de moi-même, Richard Sylvain, maire suppléant.

SONT ABSENTS

Mme Diane Bourgeois	mairesse	
M. Normand Francoeur	conseiller	siège no 1

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

1. MOT DE BIENVENUE

Bienvenue à la séance extraordinaire du 18 avril 2026.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter le projet de l'ordre du jour tel que présenté.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : Nadia Martel

Adoptée. #2026-04-115

4. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU MANDAT POUR QUE LE COMITÉ RH REPRÉSENTE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE Le conseil désire mandater le comité RH à représenter la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-François Bordeleau, conseiller no 2 ainsi que Madame Julie Martin-Langevin, conseillère no 3, tous deux membres du comité des ressources humaines, sont désignés à représenter officiellement la municipalité dans le cadre des discussions relatives au dossier no CNESST;

CONSIDÉRANT QUE ces représentants sont mandatés pour échanger, discuter et agir au nom de la municipalité auprès de la CNESST, de la

CNT (ref commission des normes du travail), de la FQM, ainsi que de la firme Lavery Avocats, en lien avec le dossier mentionné ci-haut ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

-D'entériner le comité RH à représenter la municipalité pour échanger, discuter et agir au nom de la municipalité auprès de la CNESST, de la CNT, de la FQM, ainsi que de la firme Lavery Avocats, sauf avis contraire de la municipalité.

Proposeur : Nadia Martel

Appuyeur : Michel Côté

Adoptée. #2026-04-116

5. PÉRIODE DE QUESTIONS


6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

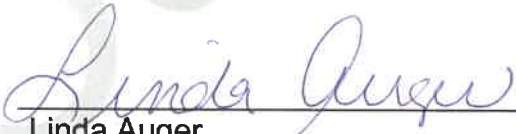
IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée. (10H05)

Proposeur : Julie ML

Appuyeur : Nadia Martel

Adoptée. #2026-04-117


Richard Sylvain
Maire suppléant


Linda Auger
Greffière trésorière adjointe
